FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE




## Saison 2025 – 2026 - BO n°2 du 21.08.25


ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# SOMMAIRE



ILE DE FRANCE RUGBY

# SOMMAIRE


AGENDA 5

INFORMATIONS SPORTIVES

- Rencontres Amicales ..... 7
- Compétitions Seniors à XV ..... 8
- Rugby à 5 ..... 10

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Rassemblements ..... 12
- Installations sportives ..... 14
- Formation ..... 16
- Services Civiques ..... 20
- Annuaire des Clubs ..... 23

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Aide aux clubs ..... 26
- Recrutement ..... 27

INFORMATIONS FÉDÉRALES

- Affiliations ..... 29
- Avis hebdomadaires ..... 33
- Médical ..... 34

INFORMATIONS DIVERSES

- Recrutement ..... 37
- Tournois amicaux ..... 38
- Communication ..... 39

LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE 42

PARTENAIRES & MÉCÈNES 44

CONTACTS 46

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE





ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# Agenda

## Calendrier des évènements de la LIFR à venir

| Jours | Dates | Manifestations | Lieux | Horaires |
|---|---|---|---|---|
| Lundi et Mardi | 25 et 26/08/2025 | CSM 15 N°1 - Féminines | Antony | Journée entière + demi-journée |
| Mercredi et Jeudi | 27 et 28/08/2025 | CSM 15 N°1 - Garçons | Suresnes | Journée entière + demi-journée |
| Dimanche | 31/08/2025 | Barbecue de Rentrée | Limeil Brévannes | Journée entière |
| Mardi | 23/09/2025 | Job dating DVSE | Clamart Rugby 92 | Toute la journée |
| Jeudi | 25/09/2025 | Job dating DVSE | ASCE RCM | ½ journée |
| Mardi | 30/09/2025 | Job dating DVSE | SCUF Rugby | Toute la journée |
| Jeudi | 02/10/2025 | Job dating DVSE | Blanc Mesnil (à confirmer) | ½ journée |
| Vendredi | 03/10/2025 | Job dating DVSE | CD 95 | Toute la journée |
| Lundi | 06/10/2025 | Job dating DVSE | CD91 (à confirmer) | Toute la journée |
| Mardi | 07/10/2025 | Job dating DVSE | RC Paris Neuilly | ½ journée |
| Jeudi | 09/10/2025 | Job dating DVSE | US Alfortville | Toute la journée |
| Mardi | 14/10/2025 | Job dating DVSE | Union des bords de Marne | ½ journée |
| Jeudi | 16/10/2025 | Job dating DVSE | USO Massif Central | Toute la journée |
| Samedi et dimanche | 18 et 19/10/2025 | Sélection IDF M18 AT6N (Qualification) – Masculin et Féminin | Vichy | Journée entière |
| Mardi et Mercredi | 21 et 22/10/2025 | CSM 15 N°2 - Féminines | Antony | Journée entière + demi-journée |
| Jeudi et Vendredi | 23 et 24/10/2025 | CSM 15 N°2 - Garçons | En Attente | Journée entière + demi-journée |

**Accéder à l'intégralité de l'agenda sur le site de la LIFR**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# INFORMATIONS SPORTIVES



ILE DE FRANCE RUGBY

# Dispositif pour le début de saison 2025/26 (RAPPEL)

En amont du début de la saison 2025/2026, et via la FFR (dispositions adoptées par le Bureau Stratégique Fédéral le 25 juin dernier), vous trouverez les directives relatives à la tenue des rencontres amicales pour la saison prochaine.

Prenez connaissance du document disponible en cliquant ici.

## 1. RES Régionale 1 & Régionale 1 : Calendrier disponible avec une reprise le 21 septembre

Le calendrier des championnats de RES Régionale 1 & Régionale 1 sont disponibles sur Oval-e. Le coup d'envoi des championnats aura lieu le dimanche 21 septembre 2025.

## 2. RES Régionale 2 & Régionale 2 : Date limite de désengagement au 8 septembre 12h

Toute équipe engagée en Régionale 2 est, par défaut, accompagnée d'une équipe Réserve. Cependant, dans un souci d'équilibrage des différentes poules, les clubs ont la possibilité de **désengager leur équipe Réserve**.

La date limite de désengagement est fixée au **8 septembre 2025 12h00**.

Tout désengagement ou forfait de l'équipe Réserve au-delà de cette date entraînera les conséquences financières prévues par le Règlement Sportif M+18 2025/2026.

## 3. Régionale 3 : Date limite d'engagement et de désengagement au 8 septembre 12h

Dans un souci d'équilibrage des différentes poules, les clubs ont la possibilité de **s'engager** ou de se **désengager jusqu'au 8 septembre 2025 12h00.**

Tout **désengagement** au-delà de cette date entraînera les conséquences financières prévues par le Règlement Sportif M+18 2025/2026.

## 4. Rassemblement M+18 : Clôture le 31 août

Pour rappel, la date limite de création d'un rassemblement a été fixé au dimanche 31 août 2025.

## 5. Règlement Sportif M+18 2025-2026 : Validation finale le 31 août

Le Règlement Sportif M+18 2025-2026 est en cours de validation.

Le Comité Directeur, lors de sa séance du mardi 8 juillet, a voté la mise en application de certaines modifications et volontés du Pôle Epreuves sur les Compétitions & Obligations Sportives pour les clubs de Régionale 1, RES 1, Régionale 2, RES 2 et de Régionale 3.

Ce Règlement a été soumis à la **Fédération Française de Rugby (FFR)** pour approbation le 29 juillet. Il sera soumis à validation finale du **Comité Directeur de la Ligue Ile-de-France de Rugby (LIFR)** lors de sa séance du 31 aout 2025.

Vous pouvez accéder au récapitulatif des directions et orientations concernant les Compétitions de Régionale 1, 2 et 3 pour la saison à venir en cliquant sur le bouton ci-après.

Cependant, les points suivants ne seront pas appliqués et nécessiteront une étude plus approfondie.

- **Limitation des Doubles Licences au niveau Fédéral 2 pour une pratique en Régionale**
- **Bonification des Equipes Unes accordé grâce aux équipes F-18**

N'hésitez pas à revenir vers nous pour avoir des explications afin d'éviter de mauvaises interprétations.

**Presentation Masculins +18 Saison 2025/2026**

Les différents points importants résumés de manière succincte :

- **Les Obligations Sportives (OS) ont été modifiées**. Pour exemple, concernant les Championnats de Régionale 1 et 2, les équipes Réserves ne seront plus impactées par le non-respect des OS.
- **Accessions 2026/27** : le nombre de montants et les modalités de relégations ont également été modifiés.
- **Listes joueurs Equipes 3** : de nombreux ajustements ont été apportés, tant sur les délais que la composition de ces listes. Pour rappel et précision :
  - « Les Equipes 3 » devront communiquer à la Commission des Epreuves de la LIFR au plus tard le vendredi précédent la première journée de la phase qualificative, une liste de joueurs par équipe autorisés à participer au Championnat concerné. Cette liste pourra être complétée et atteindre 40 joueurs maximum au 31/12 décembre 2025.
  - À l'issue de cette date, cette liste pourra être complétée par un maximum de 10 nouveaux licenciés par équipe au plus tard avant le vendredi précédant la dernière journée de la phase qualificative (et ce, dès le 01/01/2026).
  - **En aucun cas cette liste ne pourra dépasser le nombre de 50 joueurs.**
  - Ces joueurs listés ne pourront être des licenciés mutés d'Ile de France pour la saison en cours, ni être issus d'un autre club en double licence (quelle que soit la date de qualification de cette double licence).

## 1. Accueil des tournois LIFR : Positionnez-vous avant le 15 septembre prochain pour recevoir un plateau !

En vue de la préparation de la prochaine saison de Rugby à 5 et pour rappel, suite à la décision commune des clubs depuis 2 saisons, les sections déjà existantes **doivent se positionner sur deux dates par catégorie qu'elles souhaitent inscrire aux Finales IDF de fin de saison.** Et ce, dès le début de saison. Ce positionnement est **obligatoire mais n'est pas définitif**.

Certains clubs se positionnent sur des dates, mais ne sont pas dans la certitude de pouvoir les organiser. **C'est la LIFR qui déterminera en fonction des besoins** (obligation pour participer aux Finales Régionales), et selon les possibilités, les différents clubs organisateurs aux dates indiquées.

Au regard des différentes problématiques de la saison passée, et afin d'aborder la saison 2025/26 de la meilleure des manières possibles, la LIFR vous demande de vous positionner avant le **15 septembre prochain.**

Les sections ne respectant pas cette obligation verront leur(s) équipe(s) ne pas pouvoir participer aux Championnats IDF en fin de de saison.

**Attention :** Les dates des Finales IDF ont été modifiées, elles sont prévues pour le **week-end des 30 & 31 mai.**

**Se positionner ici**

**Accédez au tableau de positionnement**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



ILE DE FRANCE RUGBY

# Dispositions réglementaires pour la saison2025/2026 : Vos dossiers sont à retourner pour le 31 août (RAPPEL)

Les rassemblements sportifs sont définis par les dispositions de l'article 218 des Règlements Généraux de la FFR, lesquelles, ne devraient pas être modifiés au titre de la saison prochaine.

Afin de mieux encadrer les rassemblements sportifs sur son territoire, la Ligue Ile de France de Rugby maintient les dispositions réglementaires en vigueur la saison dernière :

- **Aucune restriction sur les rassemblements régionaux féminins (compétitions régionales) à l'exception du critère de proximité ;**
- **Les rassemblements régionaux masculins dans les compétitions régionales pour les catégories U16 et U19 ne sont pas autorisés pour les sections associatives ou clubs de TOP 14, de PRO D2, de Nationale et de Nationale 2 ;**
- **Les rassemblements régionaux masculins dans les compétitions régionales pour les catégories U16 et U19 sont limités à 3 clubs maximum pour les clubs de fédérale 1 ;**
- **Les rassemblements régionaux masculins dans les compétitions régionales pour les catégories U16 et U19 sont limités à 4 clubs pour les clubs de la fédérale 2 à la régionale 3.**

Dans l'esprit des dispositions fédérales réglementaires, il est important de rappeler que les rassemblements doivent être motivés par les principes suivants :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- le bassin de vie ;
- la mutualisation des moyens ;
- la solidarité.

Il est important de rappeler, que les rassemblements doivent permettre d'assurer la succession des effectifs des clubs participants et être en adéquation avec le projet sportif départemental.

## PROCEDURE A SUIVRE ET PROCESS DE VALIDATION

- **Pour le renouvellement des rassemblements existants des équipes régionales ou fédérales :**
  - Tout rassemblement demandé au titre de la saison 2025-2026 rigoureusement identique à celui de la saison 2024-2025 sera automatiquement renouvelé.
  - Le dossier complet devra être adressé à la LIFR **au plus tard le 31 Août 2025** à l'adresse suivante : **rassemblements@idfrugby.fr**

- **Pour les nouveaux rassemblements et les rassemblements modifiés des équipes régionales ou fédérales :**
  - Tout rassemblement nouvellement créé ou tout rassemblement modifié devra faire l'objet d'un accord préalable de la part du Comité Départemental du club support du rassemblement.
  - **Le dossier devra être adressé par mail au président du Comité Départemental avant le 31 Août 2025, avec une copie à la LIFR à l'adresse suivante : rassemblements@idfrugby.fr, en indiquant sur l'intitulé du mail « Nouveau Rassemblement ».**
  - La validation définitive du rassemblement sera ensuite confirmée par la Direction Technique et par la Commission des Epreuves, de la LIFR après l'avis rendu par le Comité Départemental.

**ATTENTION :** Pour l'ensemble des rassemblements, devront également être transmis à l'adresse mentionnée ci-dessus :

- le document « **formulaire de rassemblement** » 2025-2026
- **l'organigramme de la structure administrative et sportive** (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe),
- **le projet sportif et pédagogique argumenté**
- **la convention de rassemblement** complétée, mentionnant le club support et signée par toutes les parties concernées pour enregistrement sur Oval-e
- (**voir documents sur le site « Sportif / Documents utiles »**)

- **En cas de dissolution d'un rassemblement :**
  - le club qui en prend l'initiative devra informer le(s) club(s) concerné(s) dans un délai suffisant, par lettre recommandée, à chacune des parties, avec copie à la LIFR et au Président du Comité Départemental, **avant le 20 juillet 2025,** afin que ce(s) dernier(s) ait(ent) le temps matériel de pouvoir s'organiser.
  - La LIFR se réserve le droit de ne pas accepter l'engagement d'une équipe dont le club n'aurait pas respecté ce principe.
  - La LIFR examinera le cas échéant, les dossiers de rassemblements hors délai pour les clubs qui seraient concernés par une dissolution de rassemblement.

**Les rassemblements des Ecoles de Rugby** ne sont pas concernés par les dispositions ci-dessus mentionnées et restent du seul ressort de la Commission Régionale des Ecoles de Rugby **et ne doivent en aucun cas être adressés à l'adresse mentionnée ci-dessus.**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# Installations Sportives

## 1. Qualification des Terrains Annexes (RAPPEL)

Une enceinte sportive comprend un terrain d'honneur et potentiellement des terrains annexes et/ou des plaines de jeu. Ces dernières accueillent généralement des entrainements, des plateaux des écoles de rugby, … et n'ont pas forcément les dimensions requises ni les équipements pour pratiquer en compétition.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité de la pratique (couverture d'assurance), il est indispensable que ces espaces soient déclarés et qualifiés.

Pour cela, il suffit de compléter un dossier descriptif pour chaque espace.

Pour toute question, vous pouvez interroger la Commission de Qualification des Enceintes Sportives de la Ligue via l'adresse mail : **terrains@idfrugby.fr**.

**Accéder à la demande de qualification de terrain annexe**

## 2. Avant le 30 septembre, sollicitez des subventions pour vos projets à travers deux dispositifs

Dans la continuité de la volonté fédérale d'améliorer les installations, en plus d'un Plan de développement des équipements sportifs structurants en outre-mer, deux dispositifs sont proposés via lesquels les clubs franciliens peuvent solliciter une subvention : Rugby Héritage avec l'Agence Nationale du Sport et un plan sur les équipements de proximité.

### Rugby Héritage – ANS (2,5M€)

Après le succès de la campagne 5+5=20, qui a permis de soutenir 207 projets sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-Mer à hauteur de 10M€, la Fédération a redemandé à l'Agence Nationale du Sport, de renouveler son engagement et son accompagnement au rugby.

**Types d'équipements Éligibles**
Équipements dédiés à la pratique de tous les rugbys portés par la FFR.

- Vestiaires dont vestiaires féminins
- Amélioration des systèmes d'arrosage visant à optimiser la consommation d'eau
- Construction ou rénovation de locaux de stockage
- Création de tribunes ou installation de toits pour les tribunes
- Mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- Mise en conformité fédérale des terrains (rénovation de pelouses, sonorisation, panneaux d'affichage, mains courantes, etc.)
- Pose d'éclairage ou remplacement d'éclairage existant par un système LED

**Modalités de financement**

- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €
- 50 % du montant subventionnable
- Apport minimal du porteur de projet : 20% du coût total (dont apports privés)
- Prenez rendez-vous avec votre collectivité : votre collectivité déposera un dossier auprès de l'ANS
- Tous les territoires sont éligibles.

**Les demandes sont à déposer sur la plateforme Infrasport avant le 30 septembre 2025.**

## Équipements de proximité : « 5 000 équipements – Génération 2024 » (14M€)

**Types d'équipements éligibles**

- Equipements dédiés à la pratique du rugby à 5 ou les structures mobiles.

**Nature des travaux éligibles**

- La création et l'acquisition d'équipements neufs
- La création de terrain de rugby à 5 de proximité
- La couverture d'un terrain de rugby à 5 de proximité existant non couvert
- L'éclairage LED d'un terrain de rugby à 5 de proximité existant non éclairé.
- La requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés en terrain de rugby à 5

**Modalités de financement**

- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €
- Apport minimal du porteur de projet : 20% minimum du coût total
- Jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable (taux pouvant atteindre 100 % dans les territoires ultramarins) avec un plafond de subvention par dossier de demande de subvention à 500 000€
- Tous les territoires sont éligibles

**Découvrez les Plans d'amélioration des installations Rugby**

**Profitez des plans d'amélioration des installations, déposez vos projets avant le 30 septembre !**

## 1. Le plan d'actions « Bien Joué en sécurité » 2025/2026 (RAPPEL)

Toujours soucieuse de préserver l'intégrité physique de ses licenciés pour la pratique du rugby, la FFR poursuit son plan d'actions « **Bien Joué en sécurité** » pour la saison 25/26 avec pour thématique **« Comprendre et prévenir la commotion cérébrale ».**

Ce plan d'actions prend en compte les problématiques suivantes :

- Maximiser la prévention des blessures au travers de programmes qui ont fait leurs preuves grâce aux données scientifiques et sur lesquels les équipes techniques des clubs, des départements et des ligues pourront s'appuyer ;
- Faire passer les messages importants (sécurité, organisation structurelle…) en intervenant sur les différentes catégories et en créant du lien entre tous les intervenants (joueurs, éducateurs, arbitres…) ;
- S'appuyer sur les dispositifs de proximité mis en place sur l'ensemble des clubs.

Le dispositif en Ile de France se structure autour de quatre temps forts avec :

- Une nouveauté, le temps 2 : **un rassemblement de tous les directeurs sportifs** au Centre National de Rugby en remplacement de la journée de formation pour les responsables des pôles compétition qui avait lieu dans chaque département.
- **Trois des quatre temps sont obligatoires**. Soyez vigilants !

**Temps 1 : Webinaire national de lancement**

- Date : Mardi 26 août à partir de 19h
- Public visé : Dirigeants, bénévoles, entraîneurs
- Intervenants : Direction Technique Nationale (DTN)
- Modalités de connexion : En attente des informations de la DTN (transmises dès réception)
- Remarque : Ce temps n'est pas obligatoire mais fortement recommandé

**Temps 2 : Conférence régionale – Comprendre et prévenir la commotion cérébrale**

- **Thème : *« Mieux comprendre la commotion et sa prise en charge »***
- **Date : Samedi 6 septembre, de 8h30 à 12h30**
- **Lieu : Centre National de Rugby – Marcoussis (Auditorium + terrains)**
- **Organisé par : Le staff IREF Île-de-France**
- **Intervenants : Pôle médical de la Ligue, arbitres, CTL, CTC, CTD**
- **Public ciblé : Le directeur sportif ou référent sécurité du club.**
- **Note : la présence d'une personne par club est obligatoire. Pas de session de rattrapage prévue.**

**Temps 3 : Réunion départementale EDR**

- Date : Lundi 22 septembre, en soirée
- Lieu : Siège des comités départementaux
- Pilotage : CTC, ETD et CD
- Intervenants : Arbitres, CTC, CTD
- Public ciblé : Responsables techniques des écoles de rugby
- Note : **la présence d'une personne par club est obligatoire. Pas de session de rattrapage prévue**.

**Temps 4 : Formation interne en club**

- Date : Octobre à Novembre
- Lieu : Au sein des clubs
- Pilotage : Directeur sportif, responsable technique de l'EDR, ou toute personne référente
- Public ciblé : Entraîneurs et éducateurs de chaque catégorie
- Note : **Une attestation de présence signée listant l'ensemble des éducateurs ayant part**
- **icipé à la formation devra être transmise à la Ligue Île-de-France avant le 31 décembre à l'adresse suivante : formation@idfrugby.fr. À défaut de réception de cette attestation dans les délais, une sanction financière est prévue conformément à l'Annexe IX (Organigramme Technique des associations ») des Règlements Généraux de la FFR.**

**Télécharger l'attestation de présence**

## 2. Brevets Fédéraux : Les inscriptions 2025/2026 sont ouvertes ! (RAPPEL)

Les inscriptions aux différents Brevets Fédéraux sont ouvertes : Optimisation, Perfectionnement, Développement, Initiation-Découverte, Baby Rugby, Rugby à 5 – Niveau 1

**S'inscrire**

**Prendre connaissance du dispositif des BF 25/26 (Calendrier & Organisation)**

**REACTIVATION DES BREVETS FEDERAUX**

Conformément à la réglementation fédérale, les éducateurs titulaires d'un diplôme fédéral doivent procéder à un recyclage obligatoire tous les cinq ans afin de maintenir la validité de leur certification.

**Les éducateurs ayant obtenu leur diplôme lors de la saison 2021-2022 sont donc tenus d'effectuer leur recyclage au cours de la saison 2025-2026**

**En savoir plus**

## 3. BPJEPS & CQP : Inscrivez-vous ! (RAPPEL)

Dans le cadre de sa mission de développement de l'emploi et de la formation dans le rugby francilien, **l'IREF ouvre officiellement les inscriptions pour les parcours de formation suivants** :

**Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Rugby**

- **Public cible :** futurs professionnels de l'encadrement sportif souhaitant travailler à plein temps dans le milieu sportif, notamment en club ou en structure associative.
- **Durée :** 150 heures de formation + 120h minimum d'immersion en structure.
- **Calendrier :** début le mardi 14 octobre.
- **Lieu :** Sites de formation IREF (clubs Lifr).
- **Modalités d'entrée :** dossier de candidature, entretien de motivation, et test technique.
- **Prise en charge possible :** CPF, OPCO, autofinancement…

**En savoir plus**

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) – Activités Physiques pour Tous / Mention Rugby**

- **Public cible :** futurs professionnels de l'encadrement sportif souhaitant travailler à plein temps dans le milieu sportif, notamment en club ou en structure associative.
- **Durée :** 620h de formation + 590h d'immersion en structure.
- **Début de la session :** 15 septembre 2025.
- **Lieux :** Clubs en Île-de-France
- **Conditions d'entrée :** être titulaire du PSC1, justifier d'une expérience sportive, satisfaire aux exigences préalables (tests de sélection).
- **Financement :** contrat d'apprentissage, contrat pro, aides employeurs, Pôle emploi.

**En savoir plus**

## 4. Feuille de Match Dématérialisée : 3 sessions de formation en septembre 2025 (RAPPEL)

Comme les saisons précédentes, la feuille de match dématérialisée sera utilisée sur l'ensemble **des compétitions à X, à XII et à XV fédérales et régionales masculines et féminines (jeunes et séniors)** au cours de la saison 2025/2026.
La LIFR, dans le cadre de son IREF, organise trois sessions de formation à destination des dirigeants de club qui ne seraient pas encore familiarisés avec cet outil informatique :

- **Lundi 8 septembre 2025 à 19h00**
- **Mercredi 10 septembre 2025 à 17h00**
- **Lundi 15 septembre 2025 à 19h00**

Ces formations seront réalisées en visioconférence.

Les inscriptions à une séance précise se font exclusivement en ligne. Une invitation pour participer à la visioconférence vous sera adressée dans les jours qui précèdent la formation.

**S'inscrire**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# Service Civique

## Lancement de campagne 2025/2026 (RAPPEL)

Pour la saison 2025-2026, seuls **23 postes** sont mis à notre disposition pour les Clubs et les Comités Départementaux entre le 1er juillet et le 31 décembre 2025.

Pour constituer les dossiers de candidature et les faire connaître à la ligue, nous vous demandons de la rigueur :

- Dans les choix de vos candidats qui en aucune manière ne peuvent être des ressources humaines pour l'encadrement technique de vos EDR ou de vos autres catégories,
- Dans la détermination des missions de vos candidats : respect des axes définis dans le dispositif,
- Dans le management du volontaire pendant toute la durée de sa mission par un dirigeant ou un salarié du club disponible et compétent,
- Dans la transmission à la ligue de comptes rendus réguliers sur le bon déroulement des missions et des formations du volontaire.
- Inscription aux formations obligatoires (Formation Civique et Citoyenne – PSC1 – Formation des tuteurs).

Sachez que des sanctions financières sont prévues par la ligue en cas de non observation de ces engagements, Il sera, en outre, demandé à chaque structure bénéficiant du dispositif, de signer une attestation d'engagement à ce respect. Sachez, également, que la FFR et l'ASP, peuvent procéder à des vérifications de la bonne exécution des missions du volontaire, et le cas échéant, sanctionner les clubs.

Pour vous aider, vous trouverez, ci-après, un descriptif du dispositif et des recommandations, qui, nous l'espérons, vous seront utiles.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de Patricia AMOROS, chargée de mission de la ligue ayant en charge l'instruction et la gestion des dossiers de « volontaire du service civique ».

**Jean-Claude GRECO**
*Elu de la LIFR en charge des services civiques*

## Le Service Civique – C'est quoi ?

Le Service Civique permet à un jeune de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein d'une structure à but non lucratif. Il intervient en support des bénévoles et/ou salariés sans pour autant s'y substituer et ne peut agir seul.

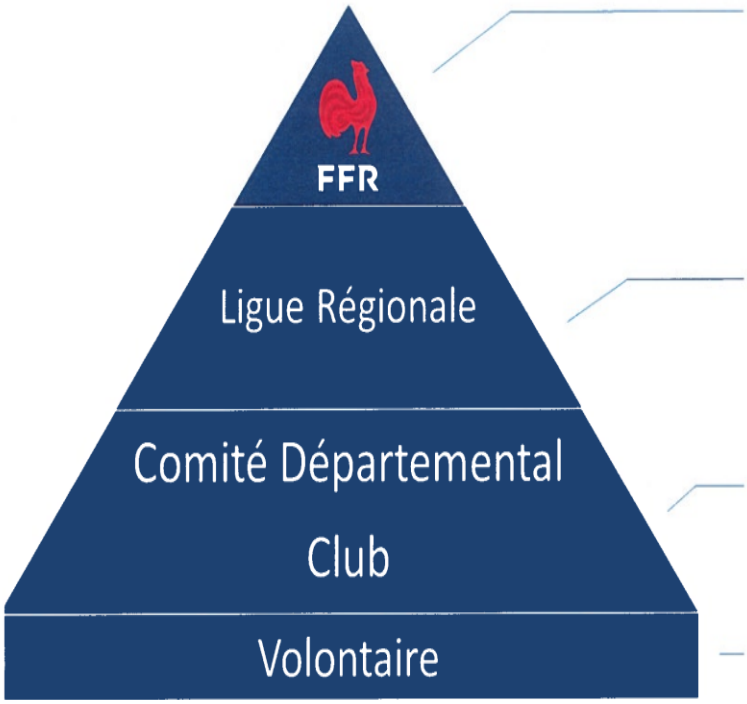
## Le Service Civique – c'est qui, il fait quoi ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap,
- Des missions de 6 mois minimum et 8 mois maximum,
- 24h hebdomadaire minimum,
- Un engagement du 1er de chaque mois.

### Les 7 objectifs de la mission

- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories,
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes,
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap,
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé,
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale,
- Favoriser la pratique du rugby féminin,
- Développer et promouvoir une dynamique écoresponsable au sein de la structure rugby.

## Le Rôle de chacun




| |
|---|
| . Gère l'agrément (enveloppe, compte-rendu)<br>. Ventile l'enveloppe par Ligue Régionale et par mois<br>. Organise la stratégie de développement<br>. Créé les outils (Livret, fiches missions, contenus FCC)<br>. Forme à la gestion de l'outil ELISA |
| . Enregistre et signe les contrats (ELISA)<br>. Accompagne les structures d'accueil dans la construction de la mission<br>. Organise la FCC<br>. Reverse l'indemnité aux structures d'accueil (FCC + PSC1) |
| . Accueille des volontaires<br>. Accompagne au projet d'avenir<br>. Forme le volontaire au PSC1 |
| . Œuvre au développement des actions du Rugby Social Club |

## Questions Pratiques

Le volontaire du Service Civique est indemnisé par mois :

- Une indemnité mensuelle financée et versée par l'état de 504,98 €,
- Une aide complémentaire de 114,85 € versée par la structure d'accueil (Club ou Comité Départemental).

La LIFR versera à la structure d'accueil une aide mensuelle **de 70 €** (qui sera versée sur le compte du club à la LIFR), à condition que les formations demandées aux volontaires soient effectuées.

## Contact Ligue

Prenez le temps de bien lire le dossier et le cas échant de postuler pour votre club et en cas de besoin vous pouvez contacter : **Patricia Amoros** 01-43-42-47-13 / 06-34-48-20-92

# Annuaire des clubs = Trouver un club
# Pensez à mettre à jour vos coordonnées sur Oval-e (RAPPEL)

La rubrique « **Trouver un club** » du site de la LIFR **fait office d'annuaire des clubs.** Elle est **en lien avec les fiches renseignées par les clubs sur oval-e**.

**ACTION 1 : mettre à jour votre comité directeur** sur Oval-e dont les données remontent dans la partie « Direction » de l'espace « Contact » de la fiche de votre club sur le site de la LIFR.




En dépilant une commission (3), je peux Ajouter une Personne (4) en la recherchant par son Nom et son Prénom (5).
Après avoir compléter les champs obligatoires, je peux valider en cliquant sur OK (6).
Une fois ajoutée, la personne est visible dans la commission (7).




**ACTION 2 : mettre à jour les pratiques** sur Oval-e dont les données remontent dans la partie « Responsables », de l'espace « Contact » de la fiche votre club sur le site de la LIFR.

**lien vers un tutoriel**

**ACTION 3 :** demander à chaque **membre de votre comité directeur** et aux **responsables de catégorie** d'aller sur Oval-e, sur leur **fiche « licencié** » et de remplir **les champs « téléphone Public et Email Public » dans la rubrique « Informations affichables sur d'autres sites »** au milieu de la fiche « licencié ».




Ce sont ces données qui apparaitront sur le site de la LIFR et de la FFR.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement de l'Union européenne, la Fédération Française de Rugby se doit **d'obtenir l'autorisation des personnes référencées pour rendre visible leurs coordonnées sur son site et ceux des Ligues**.

**Accéder à la rubrique « trouver un club »**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



ILE DE FRANCE RUGBY

# Préparation de la rentrée : la LIFR est à vos côtés !

Pour beaucoup d'entre vous, les vacances se terminent et la rentrée sportive se prépare. En téléchargement à la fin de ce message, un long mail qui liste tous les moyens mis à votre disposition pour vous aider à :

- recruter de nouveaux licenciés,
- fidéliser vos licenciés.

Nous vous invitons à prendre le temps de le parcourir afin de sélectionner ceux qui peuvent vous être utiles. **Beaucoup d'actions sont simples et gratuites, ce serait dommage de vous en priver.**

C'est en partageant nos expériences, nos bonnes pratiques que nous parviendrons, ensemble, à avancer.

On espère que ces éléments vous aideront à préparer au mieux votre rentrée !

**Thierry ALLIESSE**
*Président*

**Télécharger le message de rentrée**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Recrutement

# Projet de plateforme de recrutement
# Recensement de l'avis des clubs
# (RAPPEL)

Dans le cadre de son accompagnement des clubs, la Ligue Île-de-France de Rugby envisage la création d'une **plateforme de recrutement** dédiée à la **publication d'offres d'emploi** (éducateurs, salariés, bénévoles, services civiques, alternants…) et à la centralisation des **demandes d'emploi**.

Afin d'évaluer la pertinence de cet outil et d'en adapter les fonctionnalités aux besoins du territoire, nous invitons les clubs à répondre à un court questionnaire.

**Questionnaire Clubs**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# INFORMATIONS FÉDÉRALES



ILE DE FRANCE RUGBY

# Affiliations

## Ouverture de la campagne des licences 2025/2026 (RAPPEL)

J'ai le plaisir de vous informer que la campagne de délivrance des licences pour la saison 2025/2026 débutera le lundi 16 juin.

Vous aurez ainsi la possibilité, dès le début de la semaine prochaine, d'initialiser les demandes de licences afin de commencer à constituer vos effectifs. Pour votre parfaite information, sachez cependant que les licences ne pourront être délivrées qu'à partir du lundi 7 juillet 2025.

Aussi, et pour permettre à tous de continuer à pratiquer le rugby en toute sécurité les week-ends des 1er, 5 et 6 juillet 2025, les licences de la saison 2024/2025 ont été prolongées jusqu'au dimanche 6 juillet inclus.

Afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches et comme il est de coutume en cette période, je vous informe des nouveautés adoptées par le Comité d'Orientation Politique le 28 mai 2025.

### L'ajout de nouvelles qualifications

Cette campagne des licences est notamment marquée par la création de nouvelles qualifications.

La première d'entre elles est liée à la pratique du «**RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE – Option Santé**», destinée aux joueurs des classes d'âges « Moins de 8 ans » et au-dessus et aux joueuses des classes d'âges « moins de 8 ans » et au-dessus afin de mieux identifier les pratiquants et d'offrir une pratique adaptée à ce public. L'obtention de cette qualification est conditionnée aux respects des obligations médicales prévues à l'article 234 des Règlements Généraux de la FFR. Concrètement, l'obtention ou le renouvellement de la licence sera soumis à la transmission :

- **Pour les mineurs** : à la réalisation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur que ce soit lors de la demande d'une première licence ou d'un renouvellement, et à la transmission d'une **prescription médicale**. Si le ou la licencié(e) atteint sa majorité au cours

de la saison, il/elle doit être considéré(e) comme intégrant le régime des joueurs et joueuses majeurs ;

- **Pour les majeurs** : à la fourniture d'un certificat médical lors d'une première demande de licence. Pour tous les renouvellements, le certificat médical ne sera requis qu'à raison d'une fois tous les 5 ans pour les licenciés âgés de moins 35 ans révolus, et tous les 3 ans pour les licenciés âgés de 35 ans révolus ou plus. Ainsi, dès lors que le licencié n'est pas dans l'obligation de fournir un certificat médical, le renouvellement de la licence sera simplement conditionné à la réalisation du questionnaire relatif à l'état de santé. Dans tous les cas, le demandeur devra également transmettre **une prescription médicale**.

En pratique, les questionnaires de santé (mineurs et majeurs) et la prescription médicale seront disponibles sur le logiciel Oval-e, en bas du formulaire de demande de licence dès l'ouverture de la campagne. Il ne sera ainsi pas nécessaire de joindre ce formulaire à la demande de licence puisqu'il suffira que le demandeur atteste sur l'honneur ne pas être concerné par un certificat médical et que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative (dès lors que cela correspond effectivement à la situation personnelle du demandeur). Si ce n'est pas le cas, il sera alors tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du rugby.

La deuxième nouvelle qualification concerne le **Représentant Départemental Ecole de Rugby**, dite «RDEDR». Concrètement, cet acteur incontournable des manifestations des Ecoles de rugby qui ne disposait pas encore de qualification propre, sera missionné pour intervenir sur les tournois et plateaux pour s'assurer du respect des cahiers des charges et des règles du jeu. Il sera également chargé de signaler les comportements violents auprès des organes compétents afin, dès le plus jeune âge, d'inculquer à tous les acteurs la nécessité de faire preuve de respect, quel que soit leur rôle.

La dernière qualification concerne les **Capacitaires en Arbitrage du rugby Loisir** (CAL). Ce rôle existait déjà en pratique mais, là encore, il ne disposait pas de qualification propre et les populations concernées n'étaient donc pas identifiés comme des officiels de matchs à part entière.

Pour finir, certaines qualifications existantes au sein de la catégorie des **officiels de match** voient leur intitulé évoluer puisque la qualification « AN2 » est à présent intitulée « Arbitre régional », la qualification « AN3 » correspond à la qualité d'« Arbitre fédéral » et la qualification « AN4 » à « Arbitre classé ».

Ces nouvelles qualifications seront donc proposées lors du processus de délivrance de licence (cf. annexe 1)

## Scission de la classe d'âge « moins de 6 ans »

S'agissant de la première catégorie d'âge « moins de 6 ans », laquelle permet la pratique du rugby dès l'âge de 3 ans révolus, celle-ci est désormais scindée en deux catégories distinctes :

- la classe d'âge « moins de 6 ans », dénommée « Premiers pas en Ecole de rugby », laquelle concerne les joueurs et joueuses nés en 2020 ainsi que celles et ceux nés entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2021. Les licenciés de cette catégorie peuvent participer aux plateaux Ecole de rugby ;

- la classe d'âge « moins de 5 », dénommée « Baby rugby », laquelle concerne les joueurs et joueuses nés entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2023 ayant 3 ans révolus au jour de la demande de licence. Ces populations ne peuvent pas participer à ces plateaux.

## La Charte de protection des données à caractère personnel

La Charte de protection des données à caractère personnel relative à la plateforme Oval-e a été mise à jour afin de continuer à améliorer la gestion des données personnelles des licenciés, tout en garantissant leur sécurité et leur confidentialité.

## La notice d'assurance

La FFR souscrit pour le compte de ses groupements affiliés et licenciés un contrat d'assurance couvrant leur responsabilité civile. Elle souscrit également, pour le compte de ses licenciés, des contrats d'assurance couvrant les dommages corporels et offrant une assistance.

## Le prix de la licence

La détention d'une licence en cours de validité donne automatiquement accès aux activités fédérales, aux assurances souscrites par la FFR pour le compte des licenciés (responsabilité civile, individuelle accident, assistance), un droit de priorité pour l'achat des places de matchs, l'accès au Rugby Mag, etc. La présentation du prix des licences – qui reste inchangé – a été simplifié.

## Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

Un encart réservé à la transmission de l'attestation relative à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent a été ajouté pour toute demande de licence d'arbitre.

C'est en effet une obligation consacrée par le code du sport afin que les arbitres, sans qui les compétitions ne pourraient pas se dérouler, soient à même d'intervenir rapidement en cas de besoin.

## Contrôles antidopage

Le code du sport, qui fixe les règles relatives à l'organisation des contrôles antidopage, prévoit notamment que si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence (cf. article R. 232-52).

Pour tenir compte de ce texte, la FFR a intégré dans le formulaire de demande de licence et uniquement pour les personnes mineures sollicitant une licence « rugby compétition » (donc hors « Ecole de Rugby » et « Rugby loisir »), une case à cocher permettant aux représentants légaux de donner leur autorisation à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) pour réaliser tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin) dans le cadre des contrôles antidopage qu'elle diligente.

Ces quelques évolutions visent toutes à faire évoluer la pratique dans un cadre sécuritaire.

Comme chaque saison, je me dois également de vous rappeler l'importance de faire preuve d'une particulière vigilance lorsque vous vérifiez les informations figurant sur le formulaire de demande de licence. A titre d'exemple, il est indispensable que l'adresse électronique renseignée sur le formulaire soit bien celle du demandeur (ou de son représentant légal) puisqu'il lui appartient, par exemple, de manifester sa volonté de rejoindre le club qui sollicite une licence pour son compte, d'approuver la Charte de protection des données personnelles ou encore d'attester avoir pris connaissance des conditions d'assurance. Toute demande qui serait transmise avec une adresse courriel générique ou celle d'une autre personne sera donc refusée.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle campagne, vous trouverez également, ci-dessous, une notice qui sera consultable sur Oval-e lors de chaque renouvellement de licence dont la vérification relève de votre compétence et qui récapitule les points impératifs à vérifier sur le plan administratif pour chaque demande de licence qui vous est soumise.

J'espère que ces quelques précisions vous aideront à appréhender au mieux cette nouvelle campagne de délivrance des licences et vous rappelle, qu'au besoin, votre organisme régional est à votre écoute pour toute question complémentaire.

**Sylvain DEROEUX**
*Secrétaire Général*

**ANNEXES**

Les évolutions techniques du logiciel fédéral Oval-e pour cette campagne des licences 2025/2026. **Retrouvez le document ici**

La notice de renouvellement des licences à destination des associations. **Retrouvez le document ici**

# Avis Hebdomadaire

## Avis hebdomadaire n°1160 : Règlements Généraux 2025/2026

Pour la saison 2025/2026, le Comité d'Orientation Politique de la FFR a adopté, lors de sa réunion du 3 juillet 2025, des modifications des Règlements Généraux.

Ces modifications concernent des textes figurant dans les Titres II (Gestion des membres et des pratiquants), III (Les Compétitions, Les Challenges), IV (Le Déroulement des rencontres), V (Règlement et barèmes disciplinaires), VI (Dispositions financières), ainsi que les Annexes I (Les installations sportives), III (L'arbitrage) et VIII (Régulation administrative, juridique et financière).

**Consulter l'avis hebdomadaire**

# Médical

## Évolution du Carton Bleu pour les plus de 19 ans (RAPPEL)

Notre sport est souvent montré en exemple sur les dispositifs de prise en charge et de prévention des commotions cérébrales quand il est comparé à ce qui existe en France dans les autres sports collectifs, de contact, de combat ou avec risque de chute. La Fédération Française de Rugby a été pionnière pour la sécurité de ses pratiquant(e)s en mettant en place en 2018 le dispositif carton bleu.

Toute suspicion de commotion cérébrale (maux de tête, vertiges, regard hagard, désorientation, démarche ébrieuse, attitudes, mouvements et propos anormaux, perte de connaissance même brève), après chocs (avec ou sans contact parfois sur le crâne), doit faire sortir du terrain sans délai la ou le concerné(e) en compétition comme à l'entrainement.

Aujourd'hui les arbitres sont les plus aguerris à cette règle. Mais on oublie souvent que tout membre du staff peut aussi pendant, après et en dehors des matchs le signaler et faire déclarer en ligne un carton bleu sur le site de la fédération par l'administrateur du club. C'est dans l'intérêt des licencié(e)s, d'autant que l'apparition des symptômes peut aussi être retardée jusqu'à 48h ou plus parfois. Le process reste le même et doit respecter les délais imposés sans reprise des contacts et le protocole de retour au jeu. La licence est bloquée tant que persiste au moins un des symptômes de l'auto-questionnaire que reçoivent par mail les licencié(e)s avec le certificat à faire signer par un médecin après examen clinique. Les 2 documents sont toujours à renvoyer à la commission médicale de la ligue régionale pour déblocage.

Il a été démontré qu'un second impact au cours de la phase de récupération post-commotion allongeait considérablement cette période de récupération. Dans quelques cas, les symptômes commotionnels peuvent alors s'installer de façon durable. A l'inverse, la majorité des survenues de commotions cérébrales isolées, ayant respectées la conduite à tenir, évoluent définitivement sans aucun symptôme le plus souvent.

**World Rugby a donc renforcé la règle pour les amateurs de plus de 19 ans en imposant une absence de compétition qui passe de 10 jours à 21 jours.** Ainsi, dès la saison prochaine 2025/2026, le protocole carton bleu sera modifié pour les plus de 19 ans présentant une suspicion de

commotion cérébrale, sans en avoir présenté une dans les 12 derniers mois, en augmentant le délai sans match à 21 jours.

Une fois le carton bleu validé, il ne peut pas être contesté ni annulé. Il pourra, peut-être toujours, y avoir des déclarations par excès mais il en va de la responsabilité de chacun de se sensibiliser et de s'intéresser à la reconnaissance d'une suspicion de commotion cérébrale dans notre sport. Le protocole HIA du rugby professionnel ne s'applique en aucun cas au monde amateur. Le doute profite à la santé des joueuses et joueurs.

À cet effet, une vidéo de sensibilisation pour reconnaître les commotions cérébrales, destinée au grand public qu'ils soient parents, jeunes, joueuses, joueurs, officiel(le)s de match et membres des staffs est diffusée par la FFR en libre accès.

**Regarder la vidéo**

Vous comprendrez ainsi aisément que l'évolution de cette règle n'a pas pour but de pénaliser nos joueurs mais de leur permettre de pratiquer leur sport en toute sécurité et de profiter au maximum des bons moments que procure le rugby.

La commotion cérébrale c'est l'affaire de toutes et tous !

**Olivier CAPEL**
*Président du comité médical*

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS



ILE DE FRANCE RUGBY

# Deux postes de Conseiller(e) Technique Départemental(e) de Clubs à pouvoir en Seine et Marne (77) et à Paris (75)

Pour favoriser le développement de la pratique du rugby en renforçant l'accompagnement des clubs et des pratiquants, en complémentarité avec les actions de la LIFR et de la FFR, **le CD 77** et le **CD 75** recrutent un **Conseiller(e) Technique Départemental(e)** (F/H).

**Télécharger l'annonce du Comité de Seine et Marne (77)**

**Télécharger l'annonce du Comité de Paris (75)**

# Tournois amicaux

## Documents utiles

Tous les documents sont téléchargeables sur le site. Ils sont disponibles dans la rubrique Gérer mon club / Sportif / Documents utiles

Accéder aux documents

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

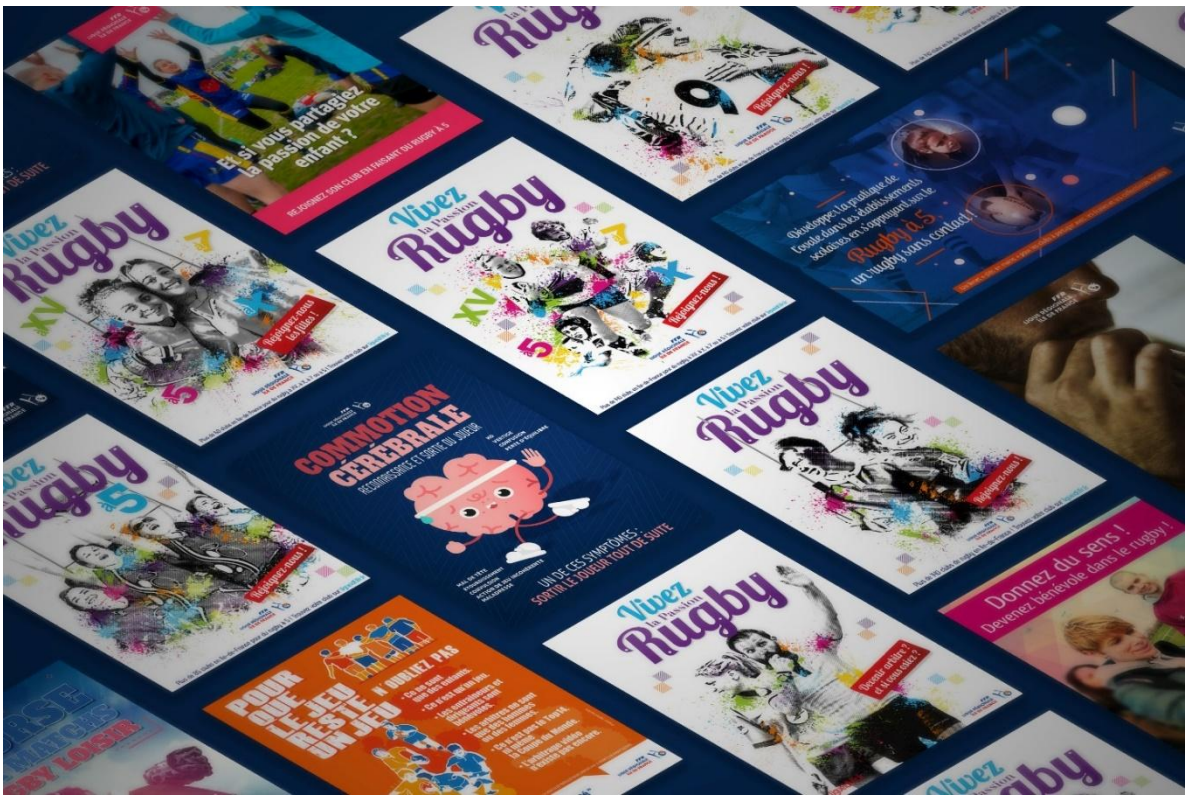
# Communication

## De nombreux outils sont à votre disposition !

Depuis plusieurs saisons, la LIFR s'attache à réaliser des outils pour aider les clubs dans leur quotidien. Sont à votre disposition sur **le site ligueidf.ffr.fr** (ou sur demande auprès de la LIFR) :

**RECRUTEMENT :**

- **Des kits** personnalisables pour vous aider à **RECRUTER** (affiche, flyer, bannière web, kakémono) : des bénévoles, des arbitres, des joueuses et des joueurs à XV, X, 7 et 5, des joueurs uniquement, des joueuses uniquement, des joueurs à 5 uniquement, des enfants pour votre école de rugby mais aussi les parents de votre EDR en leur proposant de jouer au rugby à 5.
- **Une vidéo** « rugby de mouvement » pour **ANIMER** vos stands lors des forums (dont une version sous-titrée)
- **Une vidéo** « rugby à 5 » pour **FAIRE DECOUVRIR** ce nouveau rugby
- **Un livret** pour vous aider **TRAVAILLER** avec le monde scolaire
- **Une affiche** personnalisable pour **COMMUNIQUER** sur un match de rugby loisir



**SENSIBILISATION :**

- **Des kits** non violence et civilité pour **RAPPELER** aux supporters, parents, joueurs, dirigeants et bénévoles, les règles de bonne conduite sur et en-dehors des terrains
- **Un film** pour **PROMOUVOIR** auprès des jeunes les valeurs de respect, de solidarité et de loyauté
- **Des dossiers** « antidopage » pour **INFORMER** les acteurs des clubs sur ce sujet
- **Une affiche** « cannabis » pour **COMMUNIQUER** sur les risques encourus en cas de consommation
- **Une affiche** « commotion cérébrale » pour **MEMORISER** les symptômes
- **Un flyer** « commotion cérébrale » pour **INFORMER** de la démarche à suivre en cas de suspicion de commotion cérébrale

**Accéder à la rubrique « communication »**

**FINANCIER :**

- **Deux power points** personnalisables pour vous aider à **DEMARCHER** les entreprises avec comme support le rugby à 5

**Accéder à la rubrique « financier »**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# 26 CHANTIERS DE LA LIGUE



ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# Chantiers de la mandature

## Augmenter le nombre de licenciés

1 - Apporter un soutien accru à nos EDR en lien et au soutien de nos Comités Départementaux.
2 - Permettre l'accès à notre sport pour le plus grand nombre en soutenant les nouvelles pratiques.
3 - Favoriser l'entrée et le développement du rugby dans le monde scolaire en lien avec nos CD.
4 - Favoriser les relations et le développement avec le monde universitaire et les grandes écoles.
5 - Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements (dirigeantes, arbitres, éducatrices, joueuses, …)
6 - Améliorer le maillage du territoire avec la création d'antennes EDR et des actions dans les QPV.
7 - Maintenir la croissance du Rugby à 5 et du rugby à XV loisir, en mixité et accessibles à tous les publics.
8 - Capitaliser sur les JOP 2024 et améliorer la fidélisation de nos licenciés.
9 - Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants.

## Aider les clubs et les bénévoles

10 - Poursuivre l'organisation de championnats lisibles sur toutes les pratiques en concertation avec les clubs.
11 - Valoriser les actions positives des clubs et partager les bonnes pratiques.
12 - Recruter des bénévoles et aider les clubs à se structurer et à grandir.
13 - Renforcer notre IREF et assouplir l'accès aux formations pour mieux former encore et en plus grand nombre les dirigeants et les bénévoles.
14 - Contribuer à améliorer les infrastructures du rugby francilien et la qualification des installations.
15 - Soutenir une communication active et réactive avec l'ensemble de nos clubs et de nos partenaires.

## Assumer un rôle citoyen

16 - Continuer à lutter contre toutes les discriminations, incivilités et violences.
17 - Développer les sections de rugby adapté pour les personnes en situation de handicap dans une démarche inclusive.
18 - Favoriser la création de sections de Rugby Santé.
19 - Développer le rugby dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
20 - Favoriser les actions écocitoyennes de nos clubs.

## Faire rayonner le rugby francilien

21 - Soutenir et valoriser l'arbitrage francilien et faire accéder au haut niveau.
22 - Favoriser la culture d'un rugby de mouvement par une meilleure formation des jeunes joueuses et joueurs.
23 - Relancer les sélections régionales et départementales.
24 - Optimiser la filière de formation régionale des écoles de rugby aux seniors.
25 - Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales féminines et masculines.
26- Faire rayonner le Rugby Francilien à l'international et nouer des liens avec les Ligues et les Clubs étrangers pour favoriser les échanges.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# PARTENAIRES & MÉCÈNES



ILE DE FRANCE RUGBY

# Les partenaires & mécènes de la LIFR au soutien du rugby francilien



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



# CONTACTS



ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

# Contacts

## Pour faciliter vos contacts avec nous !

**Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ».** N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

| | | |
|---|---|---|
| **Affiliations** | 01 43 42 42 85<br>06 74 73 95 14 | affiliations@idfrugby.fr |
| **Agence Nationale du Sport** | 01 43 42 47 13<br>06 34 48 20 92 | ans@idfrugby.fr |
| **Appel** | 01 43 42 47 13<br>06 34 48 20 92 | appel@idfrugby.fr |
| **Arbitrage** | 06 14 41 67 80 | arbitrage@idfrugby.fr |
| **Arbitrage - Arbitres indispos** | 06 14 41 67 80 | indispos-arbitres@idfrugby.fr |
| **Arbitrage - Devenir arbitre** | 06 14 41 67 80 | jeveuxarbitrer@ffr.fr |
| **Bénévolat** | 01 43 42 51 51 | benevolat@idfrugby.fr |
| **Citoyenneté** | 07 70 06 83 24 | citoyennete@idfrugby.fr |
| **Communication** | 06 34 48 21 01 | communication@idfrugby.fr |
| **Covid Manager** | 06 75 61 11 78 | covidmanager@idfrugby.fr |
| **CRACG** | 07 62 76 36 44 | cracg@idfrugby.fr |
| **Discipline** | 01 43 42 42 85<br>06 74 73 95 14 | discipline@idfrugby.fr |
| **Ecoles de Rugby** | 01 43 42 49 91<br>06 21 39 48 27 | edr@idfrugby.fr |
| **Environnement** | 01 43 42 51 51 | environnement@idfrugby.fr |
| **Epreuves (Jeunes)**<br>**Epreuves (Seniors)** | 01 43 42 49 91<br>06 21 39 48 27<br>01 43 42 42 86<br>06 12 62 57 38 | epreuves@idfrugby.fr |
| **Financier** | 01 43 42 46 87<br>06 18 60 40 15 | financier@idfrugby.fr |
| **Formation** | 01 43 42 49 92<br>06 45 48 74 08 | formation@idfrugby.fr |
| **Litiges** | 01 43 42 47 13<br>06 34 48 20 92 | litiges@idfrugby.fr |
| **Médical** | 01 43 42 51 51 | medicale@idfrugby.fr |
| **Médical - Carton Bleu** | 01 43 42 51 51 | carton-bleu@idfrugby.fr |
| **Officiels de match - Rapport Officiel** | 01 43 42 51 51<br>07 62 76 36 44 | rapport-officiel@idfrugby.fr |

| | | |
|---|---|---|
| **Partenariat** | 07 87 72 14 17 | partenariat@idfrugby.fr |
| **Qualification des Terrains** | 01 43 42 49 91<br>06 21 39 48 27 | terrains@idfrugby.fr |
| **Rassemblements (gestion des dossiers)** | 06 12 62 57 38<br>06 21 39 48 27 | rassemblements@idfrugby.fr |
| **RF Indispo** | 06 06 95 19 51 | Indispos-rf@idfrugby.fr |
| **Rugby Adapté** | 07 70 06 83 24 | rugby.adapte@idfrugby.fr |
| **Rugby à 5** | 01 43 42 42 86<br>06 12 62 57 38 | rugbya5@idfrugby.fr |
| **Rugby à 7** | 01 43 42 42 86<br>06 12 62 57 38<br>01 43 42 42 86<br>06 12 62 57 38 | rugbya7@idfrugby.fr |
| **Rugby Loisir** | 01 43 42 49 91<br>06 21 39 48 27 | rugby-loisir@idfrugby.fr<br>rugby-loisirplus@idfrugby.fr |
| **Rugby Santé** | 07 70 06 83 24 | rugby.sante@idfrugby.fr |
| **Scolaire** | 07 70 06 83 24 | scolaire@idfrugby.fr |
| **Services Civiques** | 01 43 42 47 13<br>06 34 48 20 92 | servicecivique@idfrugby.fr |

**Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr** ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !